



Contenu du programme

Formation du 25 novembre 2019

RGPD, mise en conformité des études et transition numérique

Thème de la formation

Nouvelle réglementation RGPD
à partir du 25 mai 2018.

L'objectif global de la formation

Pour prouver la conformité au règlement, les Professionnels doivent constituer la documentation nécessaire regroupant les actions et les documents réalisés à chaque étape de la mise en conformité RGPD de leurs études.

L'objectif de la formation est donc :

- de permettre aux AJMJ et/ou Collaborateurs, responsable des traitements, de maîtriser le nouveau cadre sur la réglementation des données personnelles ;
- de détailler les actions et documentations associées à réaliser pour mettre en conformité leur étude.

Les objectifs pédagogiques

- Connaître les objectifs du règlement RGPD, les obligations associées et les différentes bases légales de traitement de données autorisées.
- Être en capacité de constituer et maintenir un dossier documentaire permettant de démontrer que le traitement de données personnelles est conforme au règlement avec :

La documentation

sur les traitements de données personnelles

- Le registre des traitements (pour les responsables de traitements) ou des catégories d'activités de traitements (pour les sous-traitants),
- La description des traitements ou analyse d'impacts des traitements susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes,
- L'encadrement des transferts de données hors de l'Union européenne.

L'information des personnes

- Les mentions d'information,
- Les modèles de recueil du consentement des personnes concernées,
- Les procédures mises en place pour l'exercice des droits des personnes.

Les contrats qui définissent les rôles et les responsabilités des acteurs

- Les contrats avec les sous-traitants,
- Les procédures internes en cas de violations de données,
- Les preuves que les personnes concernées ont donné leur consentement lorsque le traitement

de leurs données repose sur cette base

Le public concerné

AJ/MJ et les collaborateurs en leur qualité de responsable du traitement automatisé des données

Les prérequis

De par la portée de la RGPD, la connaissance de l'organisation interne à l'étude aussi bien en terme que RH/Finance/Sous-Traitance/ Métier qu'informatique est un plus.

Pas de prérequis particulier propre à cette formation, autre que la bonne connaissance des processus liés aux fonctions d'Administrateurs Judiciaires et/ou de Mandataires Judiciaires. Chaque participant doit venir muni d'un ordinateur.

Les méthodes et moyens pédagogiques

La formation est basée :

- Sur une présentation powerpoint présentant, outre les attendus du règlement, les principaux traitements mis en œuvre par les Administrateurs et Mandataires Judiciaires et leur mise en conformité.
- Sur un support de formation et de mise en conformité en ligne rgpd. cnajmj.fr pour leur permettre :
 - Bénéficier d'outils de communication pour informer leurs collaborateurs et leurs partenaires.
 - Adapter les mentions d'information de leur site Internet.
 - Mettre à jour leurs contrats de sous-traitance, en particulier pour les opérations de maintenance à distance.
 - Gérer les mots de passe d'accès aux données.
 - Encadrer et de chiffrer les transferts de données.
 - Maîtriser les procédures de demande d'exercice des droits.

- Maîtriser les procédures de gestion des failles de sécurité.
- Maîtriser les nouvelles obligations relatives aux durées de conservation des données.
- Rédiger le registre de traitement des données de leur étude.

Les modalités évaluation

L'évaluation est faite en fin de formation sous forme de Quiz interactif sous forme de 10 questions permettant de vérifier l'acquisition de connaissances des participants. Un questionnaire d'évaluation de la formation est remis à chaque participant

Les modalités de suivi

Remise de l'attestation de fin de formation.

Le contenu détaillé de la formation

Pour prouver la conformité au règlement, les AJMJ doivent constituer et regrouper la documentation nécessaire. Les actions et documents réalisés à chaque étape doivent être réexaminés et actualisés régulièrement pour assurer une protection des données en continu. La formation est organisée autour de la constitution d'un dossier type de

1ère partie - Comprendre la RGPD (1h)

- Les «Données à Caractère Personnel» et la nécessité de les protéger.
- Objectif et périmètre de la GDPR.
- Les nouvelles définitions introduites par le règlement européen et en particulier :
 - L'accountability : mettre en place les mesures adéquates, et pouvoir démontrer leur effectivité et leur efficacité.

- La privacy by design et by default: tenir compte de la protection des données «dès la conception».
- La notion de co-responsabilité.
- Les catégories de données visées dans le cadre de la réglementation
- Les nouveaux droits pour les personnes concernées.
- Les risques juridiques et les sanctions qui pèsent sur l'entreprise.

2^{ème} partie – Mettre en conformité RGPD son étude (3h)

1. Désigner un pilote

- Qui est concerné par la protection des données ?
- Dans quel cas un délégué à la protection est requis ?
- Quelles sont les obligations du responsable du traitement des données ?
- Identifier le rôle et les responsabilités du délégué à la protection
- Les notions de loyauté, proportionnalité et finalité
- Appréhender le principe de durée de conservation
- Dans quel cas avoir recours à une autorisation.

2. Cartographier les traitements

- Les différents traitements de données personnelles,
- Les catégories de données personnelles traitées,
- Les objectifs poursuivis par les opérations de traitement de données,
- Les acteurs (internes ou externes) qui traitent ces données ; vous devrez notamment clairement identifier les prestataires sous-traitants,
- Les flux en indiquant l'origine et la destination des données, afin notamment d'identifier les éventuels transferts de données hors de l'Union européenne.

3. Organiser les processus internes d'acquisition de données

- Base juridique de l'acquisition de données (consentement de la personne, intérêt légitime, contrat, obligation légale, norme simplifiée).
- Adapter les mentions d'informations pour être conforme aux exigences du règlement.
- Mettre en place les modalités d'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, droit à la portabilité, retrait du consentement...)

4. Adapter les clauses de sous-traitance et le système d'information

- Informer et vérifier que les sous-traitants connaissent les particularités propres aux traitements des AJMJ et en particulier les engagements liés à la norme NS060.
- Mettre en place les avenants aux contrats de sous-traitance.
- Suivre les évolutions des systèmes d'information métier (l'information et l'adaptation des SI seront traitées au niveau du CNAJMJ) et adopter les nouvelles procédures mise en place (gestion des accès, traçabilité, archivage, ...)

5. Gérer les accès aux données et les transferts de données

6. Maîtriser les procédures de demande d'exercice des droits

7. Organiser les processus d'alerte en cas de violation de données

- Sensibiliser et d'organiser la remontée d'information en construisant notamment un plan de formation et de communication auprès de vos collaborateurs,
- Traiter les réclamations et les demandes des personnes concernées quant à l'exercice de leurs droits (droits d'accès,

de rectification, d'opposition, droit à la portabilité, retrait du consentement) en définissant les acteurs et les modalités (l'exercice des droits doit pouvoir se faire par voie électronique, si les données ont été collectées par ce moyen),

- Mettre en place les procédures permettant de détecter les violations de données et les procédures associées de notification à l'autorité de protection des données dans les 72 heures et aux personnes concernées dans les meilleurs délais.

8. Maîtriser les nouvelles obligations relatives aux durées de conservation des données

9. Rédiger les registres de traitements et gérer les sécurités associées

- Décrire les responsables, co-responsables ou sous responsables des traitements. (Les acteurs (internes ou externes) qui traitent ces données)
- Définir précisément les prestataires sous-traitants intervenants dans les traitements,
- Etudier chacune des mesures de sécurité mises en place prises à chaque étape des traitements..
- Préciser mes flux en indiquant l'origine et la destination des données, afin notamment d'identifier les éventuels transferts de données hors de l'Union européenne. (Cas de transfert d'information lors de cessions par exemple)

10. Documenter la conformité
Construire et maintenir le dossier RGPD regroupant :

- La documentation sur vos traitements de données personnelles :
- le registre des traitements

- (pour les responsables de traitements) ou des catégories d'activités de traitements (pour les sous-traitants),
- les fiches de traitement associées,
- l'encadrement des transferts de données hors de l'Union européenne.
- L'information des personnes :
 - les mentions d'information,
 - les modèles de recueil du consentement des personnes concernées,
 - les procédures mises en place pour l'exercice des droits des personnes.
- Les contrats qui définissent les rôles et les responsabilités des acteurs :
 - les contrats avec les sous-traitants,
 - les procédures internes en cas de violations de données,
 - les preuves que les personnes concernées ont donné leur consentement lorsque le traitement de leurs données repose sur cette base.

3^{ème} partie – Quiz de contrôle (30 mn)

Quiz interactif sous forme de 20 questions permettant de vérifier l'acquisition de connaissances des participants.

La qualité précise du formateur

Bruno Guillard
Expert Digitalisation, Dématérialisation & Signature Electronique.
Ingénieur INP Grenoble - SUPELEC – Institut Supérieur Management – Institut Supérieur de Gestion.

Le nombre de participants
20 maximum

Le montant du coût / jour
500 €